



Saisi Jaf par mon ex mari

Par **Anaisanais90**, le **15/02/2016** à **04:12**

Bonjour
Je suis de nationalité algérienne avec une résidence de 10 ans. Je me suis marié en Algérie. Quelques mois je suis revenue en France, mon ex mari m'a ensuite rejoint avec un visa touristique. J'ai donné naissance à un bébé 3 non français mais avec une carte de résidence pour moneur mois apres je l'ai emmené en prefecture pour régulariser sa situation il a obtenu un recepice de 3 mois non autorisé à travailler. Il est ensuite parti pensant qu'il a enfin ses papiers et peut continuer le chemin sans moi. J'ai écrit une lettre a la prefecture qui lui a envoyé une lettre "quitter le territoire" ensuite j'ai pris un avocat pour divorcer mais m'a conseillé de faire une annulation de mariage (mais je pense pas qu'elle va aboutir) Au final apres les 3 ans de son fils qu'il a jamais cherché a voir et que a a chaque fois je lui demande de voir quan je le croise il m'insulte il a fini par arreter de venir la ou il pense me croiser. Il a saisi donc le JAF sous pretexte que je ne le laisse pas voir son fils C'est juste une methode pour avoir ses papiers. Je ne sais comment m'y prendre ? Et aura t'il ses papiers malgré que son fils n'est pas français ? J'ai oublié de preciser que le mariage n'est pas inscrit a nantes
Merci de votre reponse

Par **jipopo**, le **16/02/2016** à **17:42**

Bonjour,
Pourquoi le dénoncer à la préfecture qui lui interdit le territoire puis vouloir qu'il vienne voir son enfant. Mettez-vous à sa place! un simple coup de téléphone de votre part à la police et il prendra le premier avion vers le bled. Il faut savoir ce qu'on recherche dans la vie avant de prendre une décision. De plus s'il est en France, c'est grâce à un visa touristique pas à votre mariage. Regarder l'avenir de votre enfant et réfléchissez avec votre tête (pas avec votre carte de 10 ans). Un père absent est mieux que de ne pas avoir de père.
Bon courage.